conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée: 5.0

13.01.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

: 0511093B0 Code du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Agents de coloration, pigments

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ECKART GmbH Société

> Guentersthal 4 91235 Hartenstein

: msds.eckart@altana.com

Téléphone : +499152770

: +499152777008 Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024 12.02.2023 102000000245 5.0

Date de la première version publiée:

13.01.2014

Etiquetage supplémentaire

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	ClassificationRÈGLE	Concentration
	NoCE	MENT (CE) No	(% w/w)
	NoIndex	1272/2008	
	Numéro		
	d'enregistrement		
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
	231-072-3		
	013-002-00-1		
	01-2119529243-45		
2,2'-oxybiséthanol	111-46-6	Acute Tox. 4; H302	>= 25 - < 50
	203-872-2	Estimation de la	
	603-140-00-6	toxicité aiguë	
	01-2119457857-21		
		Toxicité aiguë par	
		voie orale: 1.120	
		mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

1

Sable sec

appropriés

Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction

inappropriés

Eau Mousse

poudre ABC

Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

manipulation sans danger Éviter la formation de poussière.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garantir absolument la mise à la terre

des récipients et des appareils.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de

sur les conditions (

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas

laisser sécher.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
d'aluminium				
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre) 5 mg/m3		FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024 5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fumées de	5 mg/m3	FR VLE	
		soudage)			
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
2,2'-oxybiséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	60 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	43 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	44 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
2,2'-oxybiséthanol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Eau	10 mg/l
	STP	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	20,9 mg/kg
	Sol	1,53 mg/kg
	Sédiment marin	2,09 mg/kg
	water (intermittent release)	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

102000000245 Date de la première version publiée: 5.0 12.02.2023

13.01.2014

Remarques Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

> concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Chaussures de sécurité

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Solide pâteux

Couleur argent

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Donnée non disponible

Inflammabilité Solides combustibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Point/intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

102000000245 Date de la première version publiée: 5.0 12.02.2023

13.01.2014

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair : 146 °C

Température d'auto-Non pertinent

inflammation Température de

décomposition

Donnée non disponible

substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) pН

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

9.2 Autres informations

Explosifs Non explosif

Auto-inflammation n'est pas auto-inflammable

Miscibilité avec l'eau non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024 5.0 12.02.2023

102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

halogènes et les oxydants.

Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

possible d'hydrogène.

Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de

l'hydrogène.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage

intense.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas laisser sécher.

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides

> **Bases** Oxydants

Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

2,2'-oxybiséthanol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Humain): 1.120 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.120 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): > 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 13.300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de

broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

102000000245 Date de la première version publiée: 5.0 12.02.2023

13.01.2014

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Cargo) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le Remarques

transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

poudre (stabilisée) d'aluminium (Numéro sur la liste 40)

2,2'-oxybiséthanol (Numéro sur la

liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024 5.0 12.02.2023 Date de la première version publiée:

13.01.2014

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable. H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA ALUPOR RO 100 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 02.12.2024

5.0 12.02.2023 102000000245 Date de la première version publiée:

13.01.2014

et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR